



# *Cros-de-Montvert*

## **NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE**

**JUILLET 2025**

\*\*\*\*\*

**Pour rappel : vous pouvez retrouver toutes les actualités communales et intercommunales sur le site internet de la mairie <https://www.cros-de-montvert.fr>**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le mercredi 09 juillet 2025 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire. Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 a été approuvé.

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2025**

Un appel d'offres a été publié concernant la réhabilitation de la voie communale n°2 des Mouniardes au Cassan et au village de Lestrade. Cinq entreprises y ont répondu. Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise CROUTE pour un montant total de 109 881.00 € HT, comme étant l'offre la moins disante.

### **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA PART DES JEUNES AGRICULTEURS DU CANTAL**

Les Jeunes Agriculteurs (JA) de Laroquebrou ont la charge d'assurer cette année la Fête de la Terre, qui aura lieu à Saint Saury les 16 et 17 août 2025. Le Conseil Municipal décide de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € pour soutenir cette manifestation.

### **AVIS SUR PARTICIPATION A LA CREATION D'UN SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Un accord de principe est donné à l'unanimité des membres présents concernant la création d'un syndicat d'eau et d'assainissement collectif sur le secteur Nord-Ouest Châtaigneraie. En effet, douze communes du secteur susmentionné (Arnac, Cros-de-Montvert, Glénat, Laroquebrou, Montvert, Nieudan, Rouffiac, Saint Etienne-Cantalès, Saint-Gérons, Saint Santin-Cantalès, Saint Victor et Siran) se sont regroupées depuis plusieurs mois en entente intercommunale afin d'étudier la mise en place d'une mutualisation des services d'eau potable et d'assainissement collectif sur leur territoire, ce qui permettrait d'améliorer le niveau de services et de répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui conditionne le versement de subventions à l'existence d'une « structure à bonne échelle ».

## DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRIMITIF 2025

A la demande du Service de Gestion Comptable d'Aurillac, il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes ainsi que suit :

INVESTISSEMENT		Recettes	Dépenses
28041582 (040)	Amortissements autres groupements	+ 858.00 €	
21321-80	Immeubles de rapport		+ 858.00 €

### QUESTIONS DIVERSES :

\* Madame le Maire informe l'assemblée des remerciements de la famille GRENIER à l'occasion du bouquet de fleurs offert par la mairie pour les 100 ans Mme GRENIER Marie-Louise en mai 2025.

\* Madame Aurélie DABERTRAND, conseillère municipale, et Monsieur CARRIE Jean-Luc, agent technique territorial, ont été désignés comme référents pour la prévention du moustique tigre.

\* La route départementale n°7 entre la sortie du Bourg côté cimetière et le pont à la limite de la Corrèze, direction Saint Cirgues-La-Loutre, va être réhabilitée par les services techniques du Département. Cela nécessitera une fermeture à la circulation entre le 28 juillet et le 01<sup>er</sup> août 2025.

\* Suite aux épisodes de fortes chaleurs de juin et début juillet 2025 et ceux qui ont précédé les années passées, un registre des personnes vulnérables est tenu en mairie. **Toute personne souhaitant s'y faire inscrire peut contacter le secrétariat de mairie.**

\* Accord est pris pour déterminer l'emplacement des panneaux électoraux, qui seront désormais installés au niveau du petit parking à côté de la mairie (à proximité donc du bureau de vote).

#### \* Point sur les travaux en cours :

- Les travaux de voirie 2024 par l'entreprise CROUTE sont dès lors terminés.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux par EUROVIA sont en cours d'achèvement au Cassan et à Marcolès. L'étude pour l'enfouissement des lignes au village du Monteil n'est toujours pas terminée en raison de non-retours de certaines propriétés où des successions sont en cours.
- L'entreprise MONTIL vient de procéder au fauchage des accotements comme chaque année.
- Les travaux de réhabilitation d'un logement communal au-dessus des Anciennes Ecoles devraient se terminer avant la fin de l'été.
- Les escaliers des logements au-dessus du Multiple ont dû être réparés en urgence.
- La fontaine du Bourg a fait l'objet de menus travaux de reprise d'étanchéité.
- Les travaux de réfection du mur extérieur du cimetière ont débuté et se poursuivront durant la période estivale.

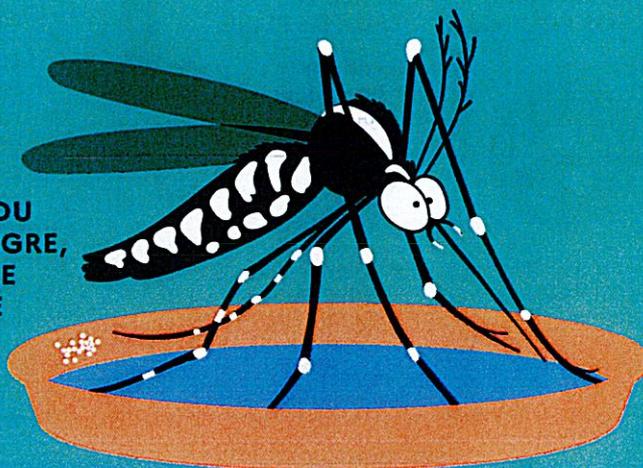
*L'ensemble des documents et des délibérations est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.*

Mme GASQUET Arlette, Maire

§§§§§§§§ La relève des compteurs d'eau sera effectuée par l'agent technique communal à partir de début août 2025. En cas d'empêchement, vous pouvez contacter la mairie au 04.71.45.08.75 ou par mail ([mairie.crosdemontvert@wanadoo.fr](mailto:mairie.crosdemontvert@wanadoo.fr)) pour nous communiquer votre index. §§§§§§§§

# Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique!

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN



## LE SAVIEZ-VOUS?



IL VIT DANS UN RAYON DE 150M



IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5mm)



IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC



IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN



LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'À 200 ŒUFS



IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le zika dans certaines conditions

## Comment agir chez vous et dans votre quartier?

①

CHEZ VOUS, APRÈS LA PLUIE ET AVANT UNE ABSENCE



RANGÉZ OU VIDEZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER

- ✓ coupelle, seau, arrosoir, brouette
- ✓ jouet d'enfants, gamelle pour animaux
- ✓ terrasse sur plots, pied de parasol

ENTRETIENEZ VOS PISCINES



GÉREZ LES EAUX DE PLUIE

- ✓ vérifiez l'écoulement des gouttières
- ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
- ✓ entretenez votre pompe de relevage

②

AUTOUR DE VOUS, SENSIBILISEZ VOS VOISINS ET PROCHES

C'est l'action collective qui rendra vos gestes encore plus efficaces!



C'est quelques minutes seulement par semaine, entre avril et octobre!





GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

## AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues  
**loin de la végétation**



Jeter ses mégots **dans  
un cendrier** (et non au  
sol ou par la fenêtre  
de sa voiture)



Réaliser ses travaux  
**loin de la végétation  
et prévoir un  
extincteur** à portée  
de main



Stocker les matériaux et  
produits inflammables  
(bois, bouteilles de gaz)  
**dans un abri fermé,  
éloigné de l'habitation**

## ... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant  
le 112, le 18 ou le 114**  
(personnes malentendantes)  
et tenter de localiser le feu  
avec précision



S'abriter dans un bâtiment.  
**La voiture n'est pas un  
endroit sûr** car facilement  
inflammable



**Restez informé de  
la situation** et écoutez  
les consignes des secours  
et/ou de la mairie

AYONS LES  
BONS RÉFLEXES  
[feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)